



LE FONDS D'ACTION SOCIALE DE LA RESTAURATION RAPIDE

Aides exceptionnelles pour les salariés en difficultés financières passagères, aides aux projets (permis de conduire, frais d'inscription universitaire) ou aides aux familles (frais de gardes d'enfants, cantine...), votre administrateur CGT au FAS RR vous aide, renseignez-vous.

Pour tout savoir sur notre actualité,
rendez-vous sur le site Internet CGT www.commerce.cgt.fr
ou sur Facebook [cgt commerce](https://www.facebook.com/cgt.commerce)

J'ADHERE !

**Vous aussi, faites en sorte d'être impliqué
dans la défense de nos métiers, rejoignez-nous !**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail : Téléphone :

Adresse entreprise :

**Bulletin d'adhésion à renvoyer au
syndicat CGT du Commerce**

Maison du Peuple
Place de la Liberté
63100 Clermont-Ferrand
Mail : commerce@cgt63.fr



Beréal / Crédit photo : Fotolia - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ELECTIONS TPE

28 NOV / 12 DEC 2016

PROFESSIONS DU

SALARIE DE LA

RESTAURATION RAPIDE

DES DROITS : VITE ET BIEN !



DONNONS

DE L'ELAN

A NOS

METIERS

VOTONS



**SALARIEES, SALARIES DE LA
RESTAURATION RAPIDE
QUE VOUS SOYEZ SALARIE D'UNE
GRANDE ENSEIGNE, D'UNE PETITE, OU
MEME D'UN FRANCHISE VOUS AVEZ
TOUS LES MEMES DROITS.**

Le premier droit est celui de vous syndiquer. En adhérant à la cgt, vous rejoignez un syndicat de lutte, qui vous forme et vous informe.

La multitude de restaurants de petite taille a pour conséquence d'isoler les salariés les uns des autres, ignorant souvent leurs droits les plus élémentaires. La cgt, syndicat de proximité, rassemble les salariés et les renseigne sur tous leurs droits.

« **Fight for 15** », c'est le nom de la campagne pour l'augmentation générale des salaires chez le géant du hamburger menée par le syndicat Américain SEIU et soutenue par la CGT.

Aujourd'hui, des milliers de travailleurs précaires, de la restauration rapide comme d'autres secteurs ont obtenu le doublement de leur salaire aux États-Unis, **et nous, sur les salaires, on se mobilise ?**

MES GARANTIES

La restauration rapide est un des secteurs où le temps partiel est devenu la norme, mais vous avez des garanties minimum :

- Le contrat minimum est de 24 heures sauf accord écrit du salarié qui souhaite un plus petit contrat.
- Temps partiel, vos jours de repos doivent être contractuels (fixes), ou être affichés 6 semaines avant lorsqu'ils ne sont pas fixes. (uniquement les jours de repos, pas les plannings).
- La répartition des heures de travail par jour est également contractuelle.
- Les avenants au contrat (qui permettent d'augmenter ses heures) doivent requérir votre accord et être signés avant le début du planning. Attention toutefois à ce recours qui vous prive de la majoration des heures complémentaires !
- Vous n'êtes pas tenus de travailler en dehors de vos plages de planification (prévues au contrat). Par ailleurs, des dispositions prévoient pour tous les salariés (à leur demande) la possibilité d'évoluer et d'augmenter leur salaire.

BON A SAVOIR

LES AVENANTS :

8 par an couvrant 24 semaines maximum.

HEURES COMPLEMENTAIRES :

10 % jusqu'à un dixième du contrat et 25 % jusqu'à un tiers du contrat.

CONTRAT DE 24 H :

Même si vous avez signé une dérogation à l'embauche, vous avez le droit de réclamer par la suite ce minimum.

FORMATION :

L'employeur a des obligations en termes de formation, rapprochez-vous de votre structure CGT la plus proche pour tout savoir.

